

LES MINISTÈRES ET LES RESPONSABILITÉS SPIRITUELLES

Nous croyons que les ministères sont le prolongement de l'œuvre du Christ, lequel accorde à tous les chrétiens des dons par le Saint-Esprit et les rend capables de servir dans l'Église et dans le monde. Nous croyons aussi que Dieu appelle certaines personnes à des ministères particuliers de conducteurs spirituels ou à diverses charges. Tous ceux et celles qui exercent un ministère doivent rendre des comptes à Dieu et à la communauté de foi car ils servent l'Église.

Tous les chrétiens étant au bénéfice des dons spirituels, le Christ les invite à se mettre au service les uns des autres dans l'Église et au nom de l'Église au-delà de ses frontières¹. Il les qualifie pour un ministère en fonction des besoins spécifiques ou des possibilités². Un tel service participe à l'œuvre divine de création et d'édification du corps du Christ. Il s'exerce dans l'amour et témoigne de la justice de Dieu dans le monde³.

L'Église appelle, forme et établit des hommes et des femmes compétents pour exercer en son nom diverses fonctions de responsabilités. Celles-ci peuvent comprendre les charges d'ancien, de pasteur et de diacre ainsi que celles d'évangéliste, de missionnaire, d'enseignant ou autres⁴. Les dirigeants sont appelés à être exemplaires dans leur caractère et leur conduite. Les personnes désignées pour ces charges, à l'exemple du Christ, prêchent et enseignent avec conviction, interprètent les Écritures, annoncent avec

hardiesse la vérité divine, équipent les disciples, se soucient des nécessiteux avec compassion et conduisent l'assemblée dans une vie de fidélité afin que, « intégrée à cette construction spirituelle, l'Église forme une demeure de Dieu »⁵.

La confirmation par la communauté de l'appel à un ministère particulier est signe d'une responsabilité mutuelle entre l'Église et les personnes qu'elle a choisies. Après un temps d'exercice, il est juste de procéder à une consécration ou à un acte de reconnaissance similaire, accompagné de l'imposition des mains⁶. Cet acte symbolise la responsabilité des personnes en tant que serveurs. L'assemblée et l'Église élargie y participent pour demander la bénédiction divine et accorder leur soutien. Les chrétiens réunis rappelleront à cette occasion la responsabilité de la personne consacrée devant Dieu et l'Église, mais aussi celle de l'Église envers cette personne⁷.

NOTES

1. Mt 25,31-40; 1 Co 12,31-13,13
2. Ep 4,7; Rm 12,4-6; 1 P 4,10-11
3. Ep 4,15-16; Lc 10,1-37
4. Ep 4,11-13; 1 Co 12,28; Rm 12,6-8; 1 Tm 3,1-13; Tt 1,5-9
5. Jr 1,4-10; Mt 7,29; Rm 10,14-15; Ep 2,22; 4,11-13; Ph 2,1-4; 1 Tm 4,13; 2 Tm 4,1-3; Tt 2,15
6. Ex 29,35; 1 Tm 4,14; 5,22; 2 Tm 1,6
7. 1 Thess 5,12-13; Hé 13,17; 1 P 5,1-6

I. Les anabaptistes choisissaient certaines personnes en particulier pour être des conducteurs spirituels. Leur compréhension des textes bibliques, la nécessité d'une structure visible et la reconnaissance des dons les poussaient à agir de la sorte. L'objectif de ce choix n'était pas de décharger les autres croyants de leurs responsabilités. Les anabaptistes accentuaient la dimension universelle du sacerdoce de tous les croyants, mais ne le faisaient pas pour minimiser les besoins en conducteurs spirituels ayant un rôle spécial dans l'Église. Menno Simons mentionnait plutôt ce « sacerdoce universel » pour encourager tous les croyants à mener une vie sainte, tels des « prêtres », afin d'être les témoins de Dieu qui les avait appelés à passer des ténèbres à sa lumière (1 P 2,9).

II. Dans le Nouveau Testament, les toutes premières allusions au ministère de conducteurs spirituels font référence aux disciples et aux apôtres (Ac 1,2 ; 2,37.42-43 ; etc.). Ephésiens 4,11 évoque différents ministères : apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs et enseignants. 1 Timothée 3 parle des évêques et des diacres. Nous voyons émerger dans les premiers siècles de l'histoire de l'Église un concept tridimensionnel : les évêques, les anciens et les diacres. On retrouve également une vision triple des ministères dans la tradition mennonite : les anciens, les prédicateurs et les diacres. Quelques variantes s'y ajoutent parfois, comme l'envoi d'évangélistes et de missionnaires.

L'Église a évolué dans sa manière de concevoir le ministère de conducteurs spirituels en fonction des époques, et devrait se sentir libre de continuer à le faire aujourd'hui, n'oubliant pas que tout don reste d'abord cadeau et service mis en œuvre pour les autres et non possession ou moyen d'établir une quelconque supériorité.

III. L'acte de consécration symbolise à la fois l'appel de Dieu, la reconnaissance de l'assemblée, l'engagement de la personne à ce ministère et la bénédiction de l'Église dans son sens large. Il peut faire suite à un temps de probation dans l'assemblée. Cet acte spécifique se concrétise par un service à durée déterminée ou non, au sein de et pour l'Église. La consécration d'un frère ou d'une sœur dans une assemblée est communément reconnue par les autres.

Enjeux

- *Dans un temps d'hyper-individualisme, il paraît important de valoriser à la fois l'attachement au sacerdoce universel des croyants (Ap 1,6 ; 1 P 2,9), et les indispensables ministères de direction.*
- *L'autorité du serviteur repose sur celle de Jésus-Christ, et sur la reconnaissance de l'Église qui l'appelle. Toutefois, en opposition à toute prétention cléricale exclusive, il est bon de rappeler que c'est le Christ, au milieu des chrétiens rassemblés, qui exerce l'autorité suprême de l'Église.*
- *Dieu a « établi » des ministères particuliers pour mener à bien ses desseins (1 Co 12,28 ; Ac 20,28 ; Ep 4,16). Les consécérations ne comportent donc pas uniquement une dimension humaine et religieuse.*
- *La direction collégiale reflète le mieux la nature trinitaire de Dieu et la pratique de l'Église du Nouveau Testament.*